

Image not found or type unknown



Licitation et quotité disponible

Par **RAYMOND59**, le **17/01/2010 à 19:24**

Bonjour,rnrnAprès le décès de mon père, ma mère a vendu sa part de la maison, soit 50 %, à mon frère par licitation. Après le décès de ma mère, cette vente par licitation touche-t-elle, ou non, à ma quotité disponible ? Suis-je lésé si on n'en tient pas compte ?